

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

## AMENDEMENT

N ° AC668

présenté par

Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença et Mme Rouaux

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de sept mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur les conditions de la nomination du directeur général de France Télévisions.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement pour demander au Gouvernement la réalisation d'un rapport sur les conditions de nomination du directeur de France Télévisions.